

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

BEP CONDUITE ET SERVICES  
DANS LE TRANSPORT ROUTIER

SESSION 2006

CORRIGÉ

Épreuve pratique EP 2-1

ORGANISATION D'UN TRANSPORT (2 heures)  
C 201 - C 202 - C 203 - C 303 - C 304 - C 306 - C 307

Groupement « Est »	SESSION 2006	CORRIGE	TIRAGE
Examens : BEP CONDUITE ET SERVICES DANS LE TRANSPORT ROUTIER		Code examen : BEP : 31101	
Epreuve : EP2 Mise en oeuvre		Durée totale: 4 H 00	Coef. : BEP 6
Partie EP2.1.1 : Organisation d'un transport	SUJET n°3	Durée: 2 h 00	Page 1 / 4

## PLAN DE CHARGEMENT

Etablissez l'ordre de chargement

1<sup>er</sup> enlèvement : Ets Routabille à NOGENT/SEINE.....

VERT

2<sup>ème</sup> enlèvement : Ets Relax à BRAY

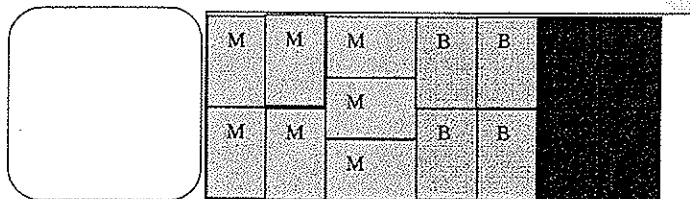
BLEU

3<sup>ème</sup> enlèvement : Ets Placo à MONTEREAU

ROUGE

Complétez les schémas en matérialisant les enlèvements dans les conditions ci-dessous

- Une couleur par enlèvement
- Les palettes sont représentées
- L'échelle est respectée



## ITINÉRAIRE

Itinéraire détaillé (villes principales)	N° des Routes	Km	Temps de conduite	Heure courante
Départ de PROVINS				14h
Provins → Bray	D403 D412	22	0h22	14h22
Bray → Sens A19 n°1	D976 N6	25	0h25	14h47
A19 n°1 → Jonction A6/A19	A19	29	0h22	15h09
Jonction A6/A19 → Sortie Chalon	A6	217	2h42	17h51
Arrivée			17h51 ( + ou - 17')	
Total	293 km (+ ou - 20 km)			

**JUSTIFIEZ VOS CHOIX (itinéraire, lieu, jonction, etc....)**

Devant privilégier l'autoroute, je cherche le chemin le plus rapide pour rejoindre l'A6 qui me mène directement à Chalon/Saône. Pour cela je descends plein sud par la départementale puis la nationale, pour prendre l'autoroute A19 à Sens qui rejoint l'A6 environ 30 km plus loin.

BEP Conduite et Services dans le Transport Routier	SESSION 2006	CORRIGE
Epreuve : EP2 Mise en oeuvre		Page 3 / 4
Partie EP2.1.1 : Organisation d'un transport		
		SUJET n°3

## FRET DE RETOUR

N° des lots	Documents marchandise
2003/503	L.V.N./L.V.I

Argumentez votre choix :

Ce lot est le seul compatibles avec le véhicule.

N°2003/501	Ne peut être gerbé
N°2003/502	Véhicule incompatible (chargement au pont)
N°2003/504	Véhicule incompatible (benne)
N°2003/505	Véhicule incompatible (longueur de plancher)
N°2003/506	Véhicule incompatible (frigo)